Département de la Haute-Savoie

Mairie de BOGEVE 74250

Téléphone: 04 50 36 62 08 Télécopie: 04 50 36 66 50 Adresse Internet: mairie@bogeve.fr

Compte Rendu du conseil municipal

21/06/2017

20H30

GROUPE SCOLAIRE

Présents	BOUVAREL Magali - BOVET Aurélie - DUBOIS Anne-Gaëlle – GAL Catherine – ROCH Jacqueline. BAUER Frédéric - BRON Pierre – CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre – FOREL Jules – GAVARD Patrick - GRILLET Luc
Absents excusés	Madame Alice BABE ayant donné procuration à M. Pierre BRON Madame Laurence JULLIARD ayant donné procuration à M. Frédéric BAUER Monsieur Didier CHARDON
Secrétaire de séance	ROCH Jacqueline

Ordre du Jour :

- Approbation compte-rendu séance du 16 mars 2017 et 10 mai 2017
- Création postes service Enfance
- Tarifs Service Enfance
- Attribution marché « fourniture et livraison repas cantine scolaire »
- Position sur le devenir des Temps d'Activités Scolaires (TAP)
- Participation Syndicat des Brasses
- Travaux Groupe Scolaire
- Avis transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » à la CCVV
- Avis sur retrait compétence PLH des statuts de la CCVV
- Recensement population 2018
- Questions diverses

Monsieur le Maire indique qu'un point supplémentaire est rajouté à l'ordre du jour : il s'agit de l'approbation des rapports de la CLET pour le transfert des compétences TOURISME et ZAE à la Communauté de communes de la Vallée Verte.

Il remercie Madame Virginie PINGET-BAUER, DGS de la Communauté de Communes de la Vallée Verte pour sa présence afin de donner les explications concernant les différents transferts de compétences à la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

APPROBATION COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du conseil du 16 mars 2017 et celui du conseil du 10 Mai 2017 sont approuvés à l'unanimité.

Création postes service Enfance

Suite au départ d'un agent contractuel à temps non complet au service enfance en juillet 2017 ainsi que la mise en service du nouveau groupe scolaire qui va augmenter les tâches de nos agents au niveau de l'entretien des locaux, et l'augmentation des effectifs de la cantine, de la garderie périscolaire prévisible, il est nécessaire de créer un nouveau poste d'agent technique pour compléter notre personnel à la rentrée 2017.

Un premier poste, estimé dans un premier temps à 80% d'un temps plein va être proposé. Une possibilité d'augmentation du temps de travail pourra intervenir au cours de l'année en cas de besoin.

Par ailleurs, suite à l'absence pour maladie depuis le 12 janvier 2017 d'un agent d'animation, dont nous ne connaissons pas la date de reprise, il est nécessaire de créer un poste d'agent d'animation contractuel à hauteur de 30H00.

Une possibilité de pourvoir ce poste par un animateur de la MJCI Les Clarines par une mise à disposition de personnel est également envisagée.

Les modalités restent à définir en fonction du maintien ou pas des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à la rentrée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour la création d'un poste d'agent technique à 28/35^{ème} d'un temps plein et d'un poste d'agent d'animation contractuel à hauteur de 30h00 hebdomadaires.

Dans l'attente de la décision de maintien ou non des TAP, le Conseil Municipal autorise les membres de la commission scolaire à préparer les bases d'une convention avec la MJCI « Les Clarines ».

Tarifs services enfance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décident de reconduire pour l'année scolaire 2017/2018 les tarifs de l'année scolaire 2016/2017 pour la cantine et la garderie périscolaire et les TAP.

Attribution marché « fourniture et livraison repas cantine scolaire »

Mme CHARDON Lydie, Secrétaire de Mairie informe le Conseil Municipal que le marché pour la fourniture et livraison des repas de la cantine scolaire arrivait à échéance au 07 juillet 2017. Un nouvel appel d'offres a été lancé en mai 2017 pour l'année scolaire 2017/2018.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 juin 2017 propose d'attribuer le marché à la société MILLE ET UN REPAS, dont l'offre est conforme aux critères définis dans le cadre de la consultation.

Monsieur le Maire souhaite rencontrer le responsable M. LARUELLE afin de préciser les modalités de la livraison en liaison froide et les contraintes liées : four, temps de mise à température, contrôles ...

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord pour signature du contrat avec cette société pour l'année scolaire 2017/2018.

Temps Activités Périscolaires TAP

Mme DUBOIS Anne-Gaëlle, présidente de la commission scolaire, rappelle l'organisation des TAP pour la commune de Bogève : une demi-journée, le jeudi après-midi et une semaine de quatre jours et demie. Elle rapporte l'éventuelle possibilité laissée aux communes de ne plus organiser les TAP à la rentrée 2017, le décret le permettant étant attendu prochainement. Le prochain Conseil d'école se positionnera lui aussi sur le sujet.

Après discussion, les membres présents décident par 12 voix pour et 2 abstentions (Mme DUBOIS et Mr FOREL) de demander l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours pour la rentrée scolaire 2017-2018.

PARTICIPATION au Syndicat des Brasses

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que selon les statuts du Syndicat des Brasses, il est nécessaire de délibérer chaque année sur le montant de la participation au Syndicat des Brasses. Il rappelle que lors de l'élaboration du budget primitif, la somme de 76 000 € a été inscrite pour la participation au Syndicat des Brasses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de verser la somme de 76 000 € pour la participation 2017 au syndicat des Brasses.

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCVV

Mme BAUER Virginie, directrice générale des services de la CCVV rappelle la loi NOTRe n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 64 et 81 et présente le scénario retenu pour le transfert de compétences.

- La Loi dite « loi NOTRe » prévoit le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes,
- La Communauté de Communes de la Vallée Verte s'était engagée dès 2015 à trouver avec les communes de son territoire des solutions optimales pour la gestion de ces compétences,
- Deux collectivités (Habère-Poche et Boëge-Saxel) sont mises en demeure par arrêtés préfectoraux de réhabiliter leur station d'épuration avant fin 2017,
- La Communauté de Communes a engagé des études pour le transfert des compétences eau et assainissement, dont les résultats ont été présentés lors de la réunion du 6 juin 2017 à l'attention des conseils municipaux.
- Les enjeux sanitaires et environnementaux impliquent un engagement collectif pour la préservation des équilibres quantitatifs et qualitatifs de la Menoge,
- L'intérêt d'exercer la compétence en matière d'assainissement et d'eau potable dans le cadre d'une gestion collective concertée permettra d'assurer un service de qualité aux usagers,
- La Communauté de Communes s'est engagée volontairement dans cette démarche pour avoir une action cohérente sur son territoire,
 - La Communauté de Communes de la Vallée Verte propose la modification de ses statuts par :
 - Le transfert de la compétence optionnelle « eau » dans son intégralité, à la Communauté de Communes.
 - ➤ Le transfert de la compétence facultative « assainissement », comprenant la gestion de l'assainissement collectif et non collectif, à la Communauté de Communes,
 - ➤ La possibilité d'adhérer à un ou plusieurs syndicat(s) mixte(s) pour exercer ces compétences.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le transfert de la compétence optionnelle « eau » dans son intégralité, à la Communauté de communes, ainsi que le transfert de la compétence facultative « assainissement », comprenant la gestion de l'assainissement collectif et non collectif, à la Communauté de Communes, et autorise le Conseil Communautaire à se prononcer pour l'adhésion à un ou plusieurs syndicat(s) mixte(s) pour exercer ces compétences,

RETRAIT DE LA COMPETENCE PLH A LA CCVV

Monsieur le Maire informe que certaines communes de la CCVV souhaitent recourir à l'EPF (Etablissement Public Foncier) pour des achats immobiliers. Actuellement, elles ne peuvent le faire car c'est la Communauté de Communes de la Vallée Verte (CCVV) qui a la compétence PLH (Plan Local de l'Habitat).

La CCVV ne souhaite pas adhérer à l'EPF et a délibéré en séance du Conseil communautaire pour le retrait de la compétence PLH de façon à permettre aux communes une adhésion individuelle à l'EPF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable pour le retrait de la compétence PLH de la CCVV.

RAPPORT CLECT TRANSFERT COMPETENCES TOURISME ET ZAE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Communauté de Communes a changé de régime fiscal au 1^{er} janvier 2017, passant au régime dit de Fiscalité Professionnelle Unifiée. De ce fait, c'est la CCVV qui touche maintenant toutes les taxes professionnelles autrefois perçues par les communes. Elle doit néanmoins verser aux communes membres des attributions de compensation correspondant à ce qu'elles touchaient au moment de ce changement de régime.

Néanmoins, quand de nouvelles compétences sont transférées à la CCVV par les communes, les coûts correspondants, acquittés précédemment sur le budget général des communes, viennent en déduction de ces attributions de compensation. Ce calcul est étudié et validé dans une commission spéciale composée d'élus de l'intercommunalité (dans ce cas, les maires et le bureau de la CCVV), la CLECT. Le but de ce calcul est de permettre aux communes de faire une opération « blanche » financièrement.

La CLECT a donc eu à évaluer, pour l'exercice 2017, les attributions de compensation à verser aux communes, après le transfert, au 1^{er} janvier 2017, des compétences tourisme et Zones d'Activité Economique. Elle a donc produit deux rapports et les Conseils municipaux doivent approuver ces rapports.

<u>Rapport de la CLECT sur la compétence tourisme</u> : M. le Maire rappelle au Conseil municipal que les participations des communes étaient versées à deux syndicats :

- Syndicat des Brasses pour la commune de Bogève (15 000 €)
- Syndicat des Alpes du Léman pour les communes d'Habère-Lullin (12 817 €), Habère-Poche (82 029 €), Saxel (5 127 €) et Villard (10 254 €).

Le total du coût du transfert de cette compétence est donc de 125 227 €, la référence étant les comptes consolidés en 2016 pour les communes. Le tableau suivant résume le rapport de la CLECT en ce qui concerne la compétence tourisme :

« Après décision de la CLECT le 18 mai 2017, les charges transférées relatives à la compétence tourisme s'élèvent aux montants suivants :

en euros	Subventions OT 2016
Boëge	
Bogève	15 000
Burdignin	
Habère-Lullin	12 817
Habère-Poche	82 029
Saint-André-de-Boëge	
Saxel	5 127
Villard	10 254
TOTAL COMMUNES	125 227

Rapport de la CLECT concernant le <u>transfert de la compétence Zones d'Activités Economiques</u> :

aucune dépense spécifiquement liée au fonctionnement des zones d'activités économiques existantes (celle de saint-André-de-Boëge étant nouvelle et ayant été intercommunale d'emblée) n'apparaît dans les budgets communaux. Le rapport conclut donc ainsi :

« Après décision de la CLECT le 18 mai 2017, les charges transférées relatives à la compétence ZAE sont donc nulles pour l'ensemble des communes. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport de la CLECT correspondant au transfert de la compétence tourisme et ZAE.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population se déroulera du 18 Janvier 2018 au 17 Février 2018.

La préparation de cette enquête démarre dès maintenant par la nomination d'un coordonateur municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner Madame Christel VOGEL comme coordonnateur qui aura comme appui Monsieur Pierre BRON, conseiller municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente le programme de goudronnage 2017 proposé pour un montant global de 39 440 €HT : approuvé à l'unanimité. Les travaux débuteront la 2 ème semaine de septembre.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au lancement de la modification n°4 du PLU, nous avons reçu un courrier de la Préfecture qui demande l'annulation du point concernant l'erreur matérielle au Lotissement Les Chaix.

L'enquête publique aura lieu cet été.

Levé de la séance à 22h